

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2020.05.25_1900-14**

Le vingt-cinq Mai deux mil vingt, à dix-neuf heures le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER -Thierry BINET – Lina BLANC-Natacha BLANC-GONNET ; Corinne BUSALB- André CARRABIN- Florence CHATELIER-Michel CREMONE- Pascal DUMONT- Virginie GARDET- Marino PASQUALON-Maryline POINTET-François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMANN *formant la majorité des membres en exercice.*

Étaient excusés : Rémi FERRONT-Valérie MATHE-Stéphanie MARTIN-Stéphanie GRAFF (Pouvoir à Thierry BINET).

Secrétaire de séance : David TORDJMANN

Date de convocation : le 18 mai 2020

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)

Présents : 15

Votants : 16

Pour : 16

Abstentions :

Contre :

Rapporteur : Monsieur RIEU François, Maire.

OBJET : APPROBATION DU PROJET « RÉAMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE » - DEMANDE DE SUBVENTION A SOLLICITER AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDEC

Avec l'épidémie actuelle Covid-19, la commune envisage la sécurisation du secrétariat de la Mairie. L'objectif est de limiter la circulation du public dans les couloirs de la Mairie et de centraliser l'accueil du public à l'entrée du public.

Les moyens mis en œuvre sont la pose de plexis, la création d'un bureau afin que le maire et les adjoints puisse recevoir les administrés sans que le public se déplace pas dans les couloirs de la Mairie afin de limiter le risque de contamination des agents, élus et public.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES :

- Création d'un bureau	3 512.37 € HT
- Pose de plexis glass Accueil	610.00 € HT
- Total dépense HT	4 122.37 € HT
- TVA sur dépenses	824.47 € HT

TOTAL DEPENSES : **4 946.84 € TTC**

RECETTES :

➤ Subventions FDEC attendues 39 % :	1 607.72 € HT
➤ Autofinancement communal dont TVA :	3 339.12 € TTC
TOTAL TTC. :	4 946.84 € TTC

Où cet exposé, après en avoir pris connaissance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité ;**

- **D'APPROUVER** le projet « Réaménagement et sécurisation de l'accueil de la Mairie ».
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **4 122.37 € HT**.
- **D'APPROUVER** le plan de financement faisant apparaître les participations financières du Conseil Départemental au titre du FDEC, et l'autofinancement.
- **DE DEMANDER** au Conseil départemental dans le cadre du FDEC, une subvention de **1 607.72 € HT** pour la réalisation de cette opération.
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **DE SOLLICITER** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20200525-20200525190014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2020

Affichage : 25/05/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 25 Mai 2020

Le Maire,

François RIEU

